

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 janvier 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 165 869.18\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement à 400,000.00 \$
10. Présentation du projet de règlement 268-2019
11. Résolution pour signer l'entente de réciprocité avec la ville d'Amos
12. Autorisation de signature pour présenter projet structurant MRC
13. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
14. Versement des dons et commandites approuvés au budget 2019
15. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
16. Approbation de la soumission de Bureau Gyva (6,139.00 \$ + taxes)
17. Commandite pour un souper-spectacle de meurtre et mystère (1,500.00 \$)
18. Autorisation de signature pour l'achat d'un terrain 4 592 172 cadastre du Québec
19. Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2018;

02-01-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2018;

03-01-2019

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2019

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin, monsieur Maxime Tancrede et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800997 à C1801005 et la séquence C1900001 à C1900067. La séquence des chèques en ligne L1900001 à L1900006.

Total des factures de l'année 2018	72 709.82\$
Total des factures de l'année 2019	9 605.96\$
Total paiement direct mensuel	30 258.25\$
Total des salaires	53295.15\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>165 869.18\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 janvier 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR AUGMENTER LE FOND DE ROULEMENT À 400 000.00\$;

9. Avis de motion du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement à 400,000.00\$.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier donne un avis de motion qu'un règlement qui vise à augmenter le fond de roulement sera adopté dans une séance ultérieure.

10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 268-2019;

10. Présentation du projet de règlement 268-2019.

La conseillère, madame Nicole Poulin, présente le projet de règlement 268-2019 qui s'intitule « **Règlement visant à augmenter le fond de roulement** ».

11. RÉSOLUTION POUR SIGNER L'ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ AVEC LA VILLE D'AMOS;

05-01-2019

11. Résolution pour signer l'entente de réciprocité avec la ville d'Amos.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la ville d'Amos désirent conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet de permettre à chaque municipalité participante de prêter secours, pour le combat des incendies, à l'autre municipalité participante, aux conditions prévues à l'entente de réciprocité de service;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modalités de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette entente de réciprocité.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PRÉSENTER LE PROJET STRUCTURANT MRC ABITIBI;

06-01-2019

12. Autorisation de signature pour présenter le projet structurant MRC Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière aux projets structurants de la MRC Abitibi avec le projet « Plein air et splendeur ».

13. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

07-01-2019

13. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames	Françoise Raby Marilyne Tanguay	
Messieurs	Claude Ménard Rémi Pelletier Bertrand Bolduc	Gilbert Dubuc Robert Brassard Benoit Plourde

14. VERSEMENT DES DONNS ET COMMANDITES APPROUVÉS AU BUDGET 2019;

08-01-2019

14. Versement des dons et commandites approuvés au budget 2019.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2019;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,500.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Club Optimiste « Défi Contre-courant » : 5,000.00 \$
- Journal L'Alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrède : 2,000.00 \$
- L'accueil d'Amos (2 de 4) : 500.00 \$ /année/4 ans
- Fabrique de Saint-Raphaël de Preissac « publicité » : 620.00 \$

15. POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL;

09-01-2019

15. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail présentée aux membres du conseil.

16. APPROBATION DE LA SOUMISSION DE BUREAU GYVA (6 139.00 + TAXES);

10-01-2019

16. Approbation de la soumission de Bureau Gyva (6 139.00 + taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Bureau GYVA » de 6,139.00 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un poste de travail pour la réception et de huches pour les bureaux du personnel administratif.

17. COMMANDITE POUR UN SOUPER SPECTACLE DE MEURTRE ET MYSTÈRE (1 500.00\$);

11-01-2019

17. Commandite pour un souper spectacle de meurtre et mystère (1 500.00\$).

ATTENDU QUE le journal L'Alliance organise une soirée pour favoriser l'entrée d'argent neuf pour leur organisation qui doit assumer des coûts de plus en plus élevés pour maintenir une offre de service raisonnable;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'APPUYER le journal L'Alliance qui organisera un souper ayant pour thème « meurtre et mystère » avec un montant de 1,500.00 \$.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN 4 592 172 CADASTRE DU QUÉBEC;

12-01-2019

18. Autorisation de signature pour l'achat du terrain 4 592 172 cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac voit une opportunité d'acquérir un terrain situé au centre du village;

ATTENDU QUE le conseil municipal est parvenu à une entente avec le propriétaire du lot 4 592 172;

ATTENDU QUE l'emplacement de ce lot est compatible avec l'utilisation que la municipalité veut en faire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACHETER le lot # 4 592 172, propriété de monsieur Émilien Gonthier pour un montant de 10,000.00 \$;

DE MANDATER Me Marie-Josée Saint-Laurent pour préparer les documents relatifs à cette transaction.

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette transaction.

19. OPPOSITION SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC;

19. Opposition sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

13-01-2019

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 06.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 février 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin, madame la conseillère suivante : Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire, conseillère et conseiller absents : Monsieur Stephan Lavoie, madame Manon Derome et monsieur Maxime Tancrede.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 134 265.49\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Suivi du dossier du centre récréatif Jacques Massé
9. Approbation de la soumission pour l'achat des bouées et les accessoires (47 222.22\$)
10. Renouvellement de baux pour gravières (3)
11. Inscription du Directeur général au congrès ADMQ 2019 (12-13-14 juin)
12. Inscription du Directeur du service incendie au congrès annuel ACSIQ à la Malbaie le 18 au 21 mai 2019
13. Inscription de l'Inspecteur municipal pour le congrès annuel (COMBEQ) du 2-3-4 mai 2019
14. Inscription ADL au Rendez-vous québécois du Loisir rural à Chandler 6-7-8 mai 2019
15. Inscription du Maire au congrès annuel FQM du 26 au 28 septembre 2019 à Québec
16. Résolution pour surveillance du camping pour l'année 2019 (60 \$/semaine)
17. Résolution annuelle pour MTQ volet PAVL (47 500 \$)
18. Demande d'appui pour projet de bornes de recharge pour auto électrique (CRÉAT)
19. Adoption du règlement pour hausser le fonds de roulement à 400 000 \$
20. Résolution annuelle de financement ADL (5 000 \$)
21. Adoption de la politique d'utilisation des véhicules
22. Résolution TECQ et lettre au ministre
23. Projet entente SUMI
24. Achat de décoration
25. Projet de lotissement
26. Modification au calendrier des jours de cueillette
27. Avis de motion
28. Période de questions réservées à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

14-02-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019;

15-02-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

16-02-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1900068 à C1900150. La séquence des chèques en ligne L1800065 de l'année 2018 et L1900007 à L1900011.**

Total des factures du mois	73 723.62\$
Total paiement direct mensuel	25 707.90\$
Total des salaires	34 833.49\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>134 265.01\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 février 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé des rencontres auxquelles le Maire a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé de sa rencontre organisée à Rouyn-Noranda par l'UPAC le 29 janvier dernier.

8. SUIVI DU DOSSIER DU CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

8. Suivi du dossier du centre récréatif Jacques Massé.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi des prochaines étapes dans le dossier du CRJM.

9. APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DES BOUÉES ET ACCESSOIRES (47 222.22\$);

17-02-2019

9. Approbation de la soumission pour l'achat des bouées et accessoires (47 222.22\$).

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard pétrin auprès de deux entreprises pour la fourniture de 28 bouées (14 bâbords et 14 tribords) avec chaines, émerillons et pesées tel que spécifié dans l'appel d'offres:

Entreprise	Prix incluant les taxes et le transport
Nordak marine Inc.	47,222.22 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Nordak marine Inc. pour la fourniture, ainsi que la livraison de 28 bouées conformes aux normes de Transport Canada avec les équipements nécessaires à leurs installations (chaines, pesées, etc.).

DE FINANCER cet achat avec le fond de roulement et de rembourser ce-dernier sur cinq ans.

10. RENOUELEMENT DE BAUX POUR GRAVIÈRES (3);

18-02-2019

10. Renouvellement de baux pour gravières (3).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 870.00 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont une situé au chemin des Noisetiers (BNE 7937), un autre au chemin Vautrin (BNE 44024) et un troisième sur le territoire de la municipalité de La Motte (BNE 31281).

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS ADMQ 2019 (12-13-14 JUIN);

19-02-2019

11. Inscription du Directeur général au congrès ADMQ 2019 (12-13-14 juin).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE AU CONGRÈS ANNUEL ACSIQ À LA MALBAIE (18 AU 21 MAI 2019);

20-02-2019

12. Inscription du Directeur du service incendie au congrès annuel ACSIQ à la Malbaie (18 au 21 mai 2019).

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 18 au 21 mai 2018 à la Malbaie. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE CONGRÈS ANNUEL COMBEQ DU 2 AU 4 MAI 2019;

21-02-2019

13. Inscription de l'inspecteur municipal pour le congrès annuel COMBEQ du 2 au 4 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 2 au 4 mai 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION ADL AU RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL À CHANDLER DU 6 AU 8 MAI 2019;

22-02-2019

14. Inscription ADL au Rendez-vous Québécois du Loisir Rural à Chandler du 6 au 8 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à participer au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra du 6 au 8 mai 2019 à Chandler. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS ANNUEL FQM DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2019 À QUÉBEC);

23-02-2019

15. Inscription du Maire au congrès annuel FQM du 26 au 28 septembre 2019 à Québec.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

16. RÉSOLUTION POUR SURVEILLANCE DU CAMPING POUR L'ANNÉE 2019 (60\$/SEMAINE);

24-02-2019

16. Résolution pour surveillance du camping pour l'année 2019 (60\$/semaine).

ATTENDU QUE monsieur Raymond Rochon est encore intéressé de faire la surveillance du terrain de camping pour la saison 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER la surveillance du camping rustique municipal selon les mêmes conditions que l'année passée, soit 60 \$/semaine pour environ 19 semaines.

17. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR MTQ VOLET PAVL (47 694.00\$) ;

25-02-2019

17. Résolution annuelle pour MTQ volet PAVL (47 694.00\$).

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

18. DEMANDE D'APPUI POUR PROJET DE BORNES DE RECHARGE POUR AUTO ÉLECTRIQUE (CRÉAT);

26-02-2019

18. Demande d'appui pour projet de bornes de recharge pour auto électrique (CRÉAT).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue : bornes de niveau 3 (400V) et bornes de niveau 2 (240V) présenté par l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR HAUSSER LE FONDS DE ROULEMENT À 400 000.00\$;

27-02-2019

19. Adoption du règlement pour hausser le fonds de roulement à 400 000.00\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro : 268-2019 qui s'intitule « **Règlement visant à augmenter le fond de roulement** »

- Avis de motion : le 14 janvier 2019
- Projet de règlement : le 14 janvier 2019
- Adoption du règlement : le 11 février 2019
- Avis de publication : le 12 février 2019
- Entré en vigueur: le 12 février 2019

20. RÉOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT ADL (5 000.00\$);

28-02-2019

20. Résolution annuelle de financement ADL (5 000.00\$).

ATTENDU QUE le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un (e) agent (e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.000.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

21. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES;

29-02-2019

21. Adoption de la politique d'utilisation des véhicules.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique d'utilisation des véhicules tel que déposée aux membres du conseil municipal et de faire signer à chaque utilisateurs potentiels un accusé de réception, comme quoi il s'engage à la respecter.

22. RÉOLUTION TECQ ET LETTRE AU MINISTRE;

30-02-2019

22. Résolution TECQ et lettre au Ministre.

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

23. PROJET ENTENTE SUMI;

31-02-2019

23. Projet entente SUMI.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant à signer l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) en rapport avec le prêt et l'entretien d'équipement.

24. ACHAT DE DÉCORATION;

32-02-2019

24. Achat de décoration.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Leblanc illuminations Canada » pour la fourniture de deux « edelweiss 3D » de 3 mètres par 3 mètres pour un montant de 7,746.13 \$ plus les taxes applicables.

25. PROJET DE LOTISSEMENT;

33-02-2019

25. Projet de lotissement.

ATTENDU QU'une demande de lotissement dans le secteur du lac Fontbonne a été déposée au bureau de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est préparé par Géoposition arpenteur géomètre et est conforme au zonage de la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de lotissement tel que présenté aux membres du conseil.

26. MODIFICATION AU CALENDRIER DES JOURS DE CUEILLETES;

34-02-2019

26. Modification au calendrier des jours de cueillettes.

ATTENDU QUE la cueillette de composte s'en vient à grand pas, des modifications sont nécessaires pour intégrer le ramassage à trois voies;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Gérard Pétrin a déposé au conseil un projet de calendrier qui inclue le ramassage en alternance du bac bleu, du bac vert et du bac brun;

ATTENDU QUE la cueillette du bac brun sur le projet de calendrier débutera le 30 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de calendrier et d'autoriser l'impression de nouveaux calendriers pour les citoyens.

27. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT SUR L'ASPHALTAGE;

35-02-2019

27. Avis de motion au règlement sur l'asphaltage.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, Aldée Langlois qu'un règlement d'emprunt pour le pavage, le rechargement de certains chemins municipaux sera présenté au conseil dans une séance ultérieure.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

28. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

36-02-2019

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 39.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 mars 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome, et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 102 741.76\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès au plan d'eau et station de lavage d'embarcation »
9. Résolution pour la présentation de projets au Fonds culturel de la MRC d'Abitibi par madame France Daoust, agente de développement
10. Suivi du dossier du complexe récréatif Jacques Massé
11. Soumission pour le contrat de nivelage pour l'année 2019
12. Soumission abat poussière pour l'année 2019 (79 000 \$)
13. Projet de règlement d'emprunt pour l'asphaltage (834 000 \$)
14. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt CRJM 2 600 000 \$
15. Résolution pour inclure l'Association Coopérative d'Aqueduc dans notre contrat d'assurances (600\$)
16. Résolution pour donner le mandat à WSP pour le chemin des Riverains
17. Demande d'avis juridique dossier #322-11-2014
18. Période de questions réservées à l'assistance
19. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

37-03-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2019;

38-03-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

39-03-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Stephan Lavoie et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900151 à C1900227. La séquence des chèques en ligne L1800065 de l'année 2018 et L1900012 à L1900017.

Total des factures du mois	41 291.39\$
Total paiement direct mensuel	24 734.98\$
Total des salaires	36 715.39\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	<u>102 741.76\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 mars 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé des rencontres auxquelles il a participées.

8. RÉOLUTION AURORISANT MADAME FRANCE DAOUST À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « ACCÈS AU PLAN D'EAU ET STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION »;

40-03-2019

8. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès au plan d'eau et station de lavage d'embarcation ».

ATTENDU QUE le ministère des forêts, de la faune et des parcs lance un appel de projet pour le programme « accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »;

ATTENDU QUE le programme comporte deux volets : soit accès aux plans d'eau et stations de nettoyage d'embarcations;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » dans les deux volets dudit programme.

9. RÉSOLUTION POUR LA PRÉSENTATION DE PROJETS AU FONDS CULTUREL DE LA MRC D'ABITIBI PAR MADAME FRANCE DAOUST, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

41-03-2019

9. Résolution pour la présentation de projets au Fonds Culturel de la MRC d'Abitibi par madame France Daoust, agente de développement.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à présenter des projets au fonds culturel de la MRC Abitibi.

10. SUIVI DU DOSSIER DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

10. Suivi du dossier du complexe récréatif Jacques Massé.

Le Directeur général fait un suivi du dossier du complexe récréatif.

11. SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE POUR L'ANNÉE 2019;

42-03-2019

11. Soumission pour le contrat de nivelage pour l'année 2019.

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 6 mars 2019 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total incluant les taxes	Prix / heure+ taxes
Béton Fortin Inc.	71 577.11 \$	160.00 \$
TEM entrepreneur général	98 844.51 \$	165.00 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 71 577.11 \$.

12. SOUMISSION POUR ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 (79 000\$);

43-03-2019

12. Soumission pour abat poussière pour l'année 2019 (79 000\$).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 200,000 litres
Marcel Baril	84 800.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	79 000.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Les calciums liquides du Témiscamingue » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 79 000.00 \$ plus les taxes applicables.

13. PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'ASPHALTAGE (834 000\$);

44-03-2019

13. Projet de règlement pour l'asphaltage (834 000\$).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose au conseil le projet de règlement d'emprunt de 834 000 \$ pour faire du rechargement et de l'asphaltage portant le numéro : 270-2019.

14. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CRJM 2 600 000\$;

45-03-2019

14. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt CRJM 2 600 000\$.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion et présente au conseil le projet de règlement d'emprunt de 2 600 000 \$ pour la construction d'un centre multifonctionnel portant le numéro : 269-2019.

15. RÉOLUTION POUR INCLURE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DANS NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE (600\$)

46-03-2019

15. Résolution pour inclure l'Association coopérative d'aqueduc dans notre contrat d'assurance.

Le maire, Stephan Lavoie se retire en mentionnant son intérêt dans le dossier. La pro maire, madame Nicole Poulin prend la présidence de l'assemblée.

ATTENDU QUE l'association coopérative d'aqueduc est détenue à 50% par la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la Municipalité peut inclure dans ses assurances générales les assurances nécessaires dont l'association coopérative d'aqueduc a besoin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER d'inclure les besoins d'assurances de l'association coopérative d'aqueduc dans les assurances générales de la municipalité de Preissac, à partir du renouvellement prévu pour le 12 juin 2019. Le montant estimé de la prime est de 600 \$.

Le maire, Stephan Lavoie reprend la présidence de l'assemblée.

16. RÉOLUTION POUR DONNER LE MANDAT À WSP POUR LE CHEMIN DES RIVERAIN;

47-03-2019

16. Résolution pour donner le mandat à WSP pour le chemin des Riverains.

ATTENDU QUE la Municipalité veut faire avancer le dossier de mise à niveau du chemin des Riverains;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de WSP d'Amos pour la préparation des plans, gestion de l'appel d'offres (SEAO) et surveillance des travaux au montant et condition tel que spécifié dans le document du 25 février 2019.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'acceptation de l'offre.

17. DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE DOSSIER # 322-11-2014;

48-03-2019

17. Demande d'avis juridique dossier # 322-11-2014.

ATTENDU QUE le conseil veut éclaircir certains points de droit dans le dossier # 322-11-2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER un avis juridique auprès de notre procureur sur le dossier portant le numéro 322-11-2014

28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

28. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

49-03-2019

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 20h 02.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL